



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Treize Juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2015

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – J.L. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoint**

S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – S. ARNOULD - S. ALLEG – A. RASKIN –

N. PERRICHON - A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) – W. DUBOSQ (pouvoir donné à M. AUFFRET) -

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) - J. RAYNAUD (pouvoir donné à G. BARRA)

E. MENUT (pouvoir donné à J-L. GIRAUD) - J. TOCQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT) - M. RAYNAUD
(pouvoir donné à S. LELUIN)

Absent : C. VELAY

**MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT TRANSFRONTALIER
PROMOTION ET VALORISATION DU « MUSEE A CIEL OUVERT »**

CONSIDERANT que des fonds européens, type FEDER ou FSE sont des accompagnements dédiés notamment aux structures publiques en fonction des projets portés,

CONSIDERANT que les fonds européens pour la période 2014-2020 sont des leviers financiers de l'union européenne et parmi eux, il convient de noter le programme « MARITTIMO » (coopération territoriale européenne) Italie-France Maritime, ayant pour objectif d'améliorer la coopération entre les zones frontalières dans le domaine de l'accessibilité, de l'innovation de la valorisation des ressources naturelles et culturelles, de la gestion des risques, du pâturage, des infrastructures et des services intégrés, afin d'accroître la compétitivité à l'échelle des régions Ligurie, Toscane, Sardaigne, Corse et de deux départements français, Alpes Maritimes et Var,

CONSIDERANT qu'un autre programme, tel que « ALCOTRA » peut être aussi mis en avant en fonction des zones éligibles,

CONSIDERANT que la commune de Tourrettes s'inscrit depuis plusieurs années dans la promotion culturelle et artistique du centre historique avec notamment la valorisation des portes peintes, avec la création d'un musée à ciel ouvert, tout comme Valloria qui se dit pays des portes peintes, Valloria lieu-dit de la commune de Praela en Italie.

CONSIDERANT l'intérêt de créer un partenariat entre plusieurs villes ou villages inscrits dans la promotion culturelle et touristique et ayant le souhait de valoriser et de mettre en exergue « les portes peintes ».

QUE ce partenariat pourrait se dérouler de la façon suivante :

1ere étape : mi 2015 - mi 2016.

- Recherche de partenaires institutionnels dans les Alpes Maritimes jusqu'en Corse, en lien étroit avec la province de Ligurie et mise en place des jumelages,
- Organisation et valorisation d'une politique de communication et événementielle commune (site Internet, flyers, fêtes de village avec accueil des villes jumelles).

2ème étape : mi 2016 – mi 2018.

- Orchestrer une politique culturelle et touristique commune permettant de créer un circuit touristique global et répondant aux attentes des touristes et des professionnels du tourisme,
- Elargir le partenariat aux régions limitrophes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'AUTORISER** le projet de promotion et valorisation des portes peintes du Var jusqu'en Italie en passant par la Corse,
- **DIRE** qu'un appel à projet sera déposé courant octobre 2015 pour solliciter les fonds européens,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien cette délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,


Camille BOUGE